

*DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION*

**Année 2023
Séance du 8 février 2023**

N° 18

**Objet : Etude pour la définition
d'un plan de gestion de la
retenue de l'Escale
Demande de subvention**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de février 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 17), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUDRAN Michel a donné pouvoir à INNOCENTI Valérie
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
GONCALVES Gilles,a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy	CROZALS Florent	PRIMITERRA Geneviève
BALIQUE François	FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
BASSET Françoise	GRAVIERE Remy	SAVORNIN Béatrice
BERTRAND Philippe	ISOARD Christian	TEYSSIER Eliane
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy
CAZERES Benoit	PELESTOR Michel	
CHABAL CALVI Nadia	POURCEL Simone	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legale.com

99_DE-004-200067437-20230208-18_08022023

Madame COSSERAT Sandrine, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence additionnelle en matière de « gestion d'équipements touristiques », Provence Alpes Agglomération a porté et inauguré en 2022 le projet d'aménagement écotouristique de la retenue de l'Escale qui avait été approuvé par délibérations du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2018 puis du 13 février 2019.

Projet prioritaire du dispositif Espace Valléen Durance-Provence et de la stratégie touristique de Provence Alpes Agglomération, cette opération contribue à l'amélioration de la qualité des équipements d'accueil sur un espace naturel remarquable, à la sensibilisation des publics sur la valeur environnementale et les enjeux de préservation du site, et, plus globalement, au développement de l'offre de découverte écotouristique du territoire, en lien direct avec les objectifs de développement durable de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence.

Ce projet permet donc de répondre partiellement aux objectifs de gestion globale de la retenue de l'Escale, sans toutefois en traiter tous les aspects.

En effet, plusieurs études environnementales ont été réalisées ces vingt dernières années sur cet Espace Naturel Sensible situé en zone Natura 2000, dont une en 2003 qui formulait des propositions pour un plan de gestion du site, partiellement reprises par le bureau d'étude Biotope en 2013. Ces propositions visaient essentiellement à favoriser l'observation de la faune à travers deux types d'aménagement : l'ouverture de la roselière par fau cardage afin de créer des nappes d'eau favorables au repos et à l'alimentation des oiseaux ainsi que la création de pontons en ripisylve et dans les roselières afin de faciliter l'observation de la faune.

Les enjeux liés aux risques naturels, à l'adaptation au changement climatique, à la fermeture des milieux du fait de l'envasement de la retenue et de l'accroissement des roselières, aux problématiques d'espèces envahissantes ou posant des problèmes sanitaires (moustiques), demeurent à prendre en considération et à réinterroger en tenant compte du développement des activités et de l'augmentation de la fréquentation touristique.

Il est donc proposé de réaliser un nouveau plan de gestion permettant de répondre aux enjeux actuels du site et de ses abords immédiats (berges, ripisylves, roselières, prairies naturelles et artificielles, embouchure des affluents). Cette étude devra définir le contenu d'un plan de gestion concerté et multi partenarial de la retenue et de ses abords immédiats en établissant un diagnostic qui comprendra :

- Un état environnemental :
 - o L'état de la biodiversité (faune-flore) y compris la faune piscicole mettant en évidence en particulier les espèces se reproduisant sur le site
 - o Les espèces envahissantes et celles pouvant poser des problèmes sanitaires
 - o La qualité des eaux de surface y compris celle des nappes stagnantes périphériques
 - o La gestion hydraulique et des milieux aquatiques
 - o Les risques naturels en particulier ceux liés aux crues de la Durance et de ses petits affluents
 - o L'identification des sources de pollution (déchets, rejets...)

- Un état de la fréquentation et des usages du site :
 - o Pratiques et usages liés directement à la retenue (production hydroélectrique, navigation, pêche, observation naturaliste...)
 - o Pratiques liées au sport et loisirs autour du lac
 - o Fréquentation, activités et projets de développement touristiques
 - o Les centres d'intérêt patrimoniaux
 - o Les projets d'aménagement et les documents de planification,
 - o Les types de mobilités et les itinéraires
- Un état des différents utilisateurs, acteurs en présence, gestionnaires et opérateurs publics et privés intervenant sur le site.

Sur la base du diagnostic, l'étude devra proposer un cadre stratégique établi en concertation avec les gestionnaires, les communes, les associations environnementales, les acteurs économiques, etc. Cette stratégie aboutira à la définition d'un plan de gestion phasé et opérationnel, dont les actions seront chiffrées et coordonnées entre les différents opérateurs concernés selon leurs domaines de compétence respectifs.

Cette étude de définition d'un plan de gestion de la retenue de l'Escale a été estimée à la somme de 40 000 € TTC et figure dans l'axe opérationnel n°3 « Ingénierie touristique et intelligence collective » du programme Espace Valléen 2021-2027 de Provence Alpes Agglomération.

Il est ainsi proposé de solliciter le soutien de la Région et de l'État selon le plan de financement suivant :

- Conseil Régional (60%).....	24 000,00 €
- Etat (20%).....	8 000,00 €
- Autofinancement PAA (20%).....	8 000,00 €

Il vous est demandé :

- D'approuver l'opération et son plan de financement pour un montant total de 40 000 € T.T.C. ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter les subventions correspondantes et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE : 17 FEV. 2023

Le secrétaire de séance,

René VILLARD



REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230208-18_08022023